



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Préfecture

Direction de la Réglementation et des Élections
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Versailles, le 19 MAI 2017

Affaire suivie par : Véronique BOSSÉ
☎ : 01.39.49.79.74
✉ : veronique.bosse@yvelines.gouv.fr

RA : 1A 133 024 5322 1

Le Préfet des Yvelines

à

Monsieur le Maire de Saint-Germain-en-Laye

Objet : Construction et exploitation d'une canalisation de transport de gaz

Pièces jointes :

- arrêté d'autorisation de construire et d'exploiter
- arrêté instituant des servitudes d'utilité publique

Veillez vouloir trouver, ci-joint, une copie des arrêtés suivants :

- n° 2017135-0004 du 15 mai 2017 déclarant autorisant la construction et l'exploitation d'une canalisation de transport de gaz ;
- n° 2017135-0003 du 15 mai 2017 instituant des servitudes d'utilité publique.

Il vous appartient de faire afficher les arrêtés dès aujourd'hui et pendant une période de deux mois à la mairie et sur l'ensemble des panneaux administratifs de votre commune, puis, de me faire parvenir un certificat attestant de l'accomplissement de cette formalité.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article R. 153-18 du code de l'urbanisme, il vous appartient de mettre à jour le plan local d'urbanisme de votre commune au vu de l'arrêté n° 2017135-0003 ci-joint.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau de l'environnement et des
enquêtes publiques



Hélène ROSENZWEIG